Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Décès pendant une succession

Par nath62

Bonjour,
Les successions de mes parents sont en cours depuis 2 ans. Beaucoup de désaccord sur les valeurs des biens avec mon frère. Si je décède avant la fin de ces successions, est-ce que mes enfants pourront intervenir sur l'estimation de ces biens? Ou devront ils accepter les estimations de mon frère et du notaire.
Merci d avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous décédez avant le règlement final des successions de vos parents, vos enfants prendront votre suite "en représentation", quel que soit l'état des discussions en cours.
Ce type de conflit peut durer des années, traverser plusieurs générations, n'est-il pas possible de trouver un compromis "raisonnable" plutôt que de leur léguer une situation conflictuelle ?

Par nath62

Bonjour,Merci pour votre reponse.

C'est une succession qui est compliquée puisque mes parents sont décédés un en juillet et l'autre en novembre.
Mon frère me propose de garder pour lui des biens à la moitié de leur valeur (maison et terrain à bâtir). Je devais aussi hériter une maison et un terrain à bâtir, pour éviter les conflits j'ai demandé la mise en vente, puisque pour moi il demandait le double de la valeur.

Par Henriri

Hello !

Nath, s'il y a conflit entre les héritiers sur la valeur de telle ou telle partie du patrimoine il y a intérêt de le faire évaluer par une tierce partie...

Lecture : https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-realiser-inventaire

A+